

6. Enjeux pour la Collectivité et objectifs du programme d'actions

Pour définir les enjeux, objectifs et actions du PPG, on mettra en œuvre la logique suivante :

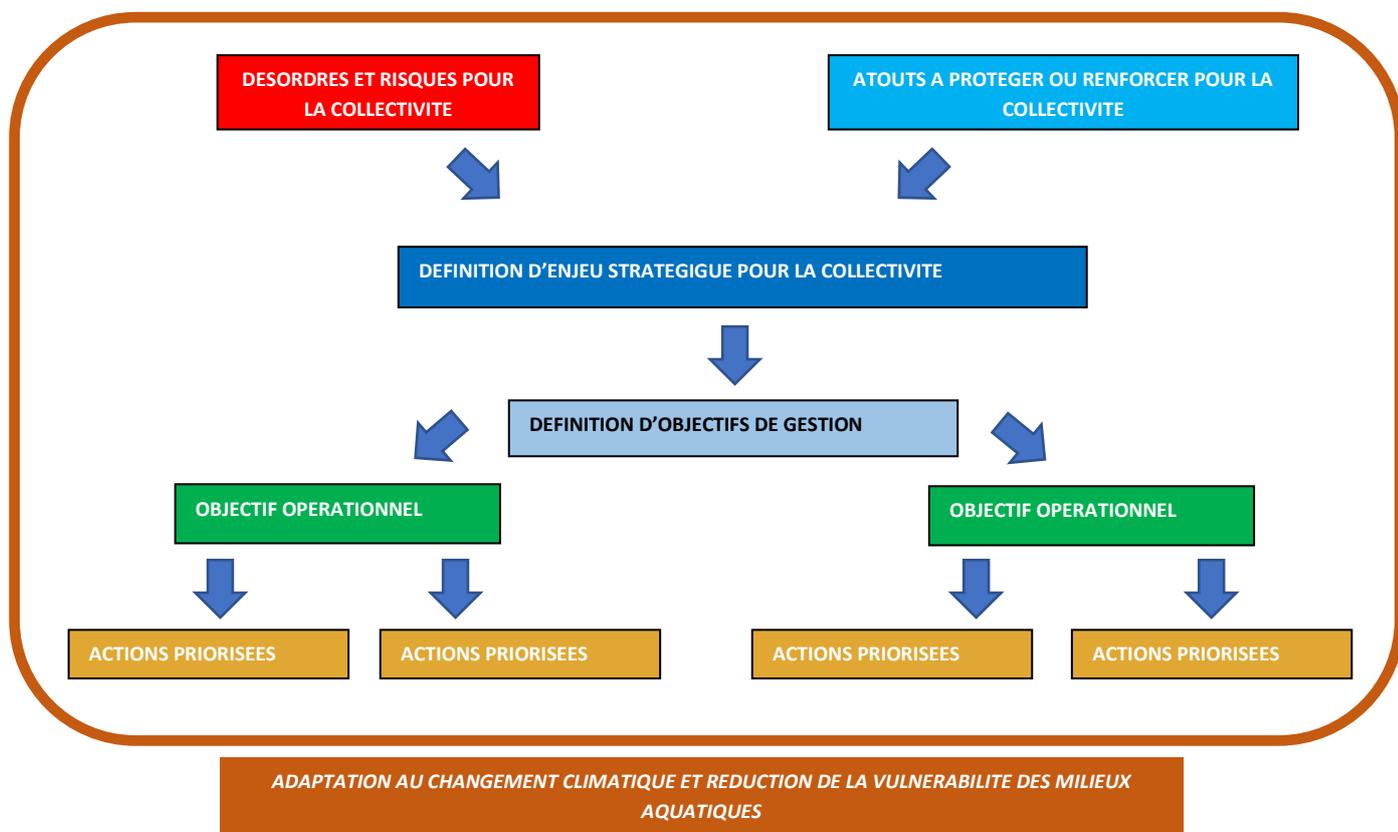


Figure 121 - Logique d'élaboration du programme d'action

6.1 Les enjeux à l'échelle du territoire

Compte tenu des données de l'état des lieux, les enjeux identifiés sur le territoire sont les suivants :

- ✓ La protection de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux aquatiques :

Compte tenu de :

- des objectifs réglementaires d'atteinte ou de maintien du bon Etat Ecologique de la DCE
- des objectifs réglementaires pour le rétablissement de la continuité écologique
- de la présence de milieux semi-naturels remarquables ou avec de fortes potentialités
- de la présence d'habitats aquatiques et d'espèces à forte valeur patrimoniale (Vison d'Europe, Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Cistude,...)
- de la présence d'espèces végétales nuisibles sur le territoire
- des nombreux services rendus à la Collectivité par les milieux aquatiques tels que l'autoépuration des eaux, la ressource en eau potable et l'agriculture, l'attractivité du territoire pour les touristes à la recherche du cadre de vie et de la qualité des milieux.

- ✓ La protection de la qualité des eaux (maintien de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes aquatiques, protection des nappes, pratique des loisirs nautiques) :

Compte tenu de :

- des prélèvements réalisés en rivière pour l'Alimentation en Eau Potable
- des prélèvements réalisés pour l'Alimentation en Eau Potable, dans la nappe d'accompagnement et dans la nappe captive

- de la pratique des loisirs nautiques (baignade, pêche et canoë)
- de la sensibilité des espèces inféodées aux milieux aquatiques les plus fragiles

- ✓ Le maintien d'une ressource en eau en quantité suffisante pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Compte tenu :

- des prélèvements réalisés en rivière et dans les nappes pour l'Alimentation en Eau Potable
- des prélèvements agricoles (céréaliculture et bétail)
- de la présence de nombreux plans d'eau sur le territoire
- de la pratique des loisirs nautiques (baignade, pêche et canoë)
- des étiages sévères sur la Dronne et sur les ruisseaux où ils peuvent se manifester par des assècs
- du changement climatique et de la nécessité de mettre progressivement en place des stratégies d'adaptation

- ✓ La sécurisation des ouvrages d'intérêt général, des ouvrages publics, des activités économiques et des loisirs liés aux milieux aquatiques

Compte tenu :

- de la présence de ponts franchissant les cours d'eau
- de seuils de moulins relevant d'un intérêt collectif (stabilisation pont, site d'agrément et/ou de baignade, zones humides)
- de la proximité de routes et chemins à proximité immédiate du lit mineur exposé à l'érosion et /ou par la présence d'arbres présentant un risque pour ces infrastructures
- de la présence d'infrastructures publiques (camping, lagunes) implantées dans le lit majeur et le long du lit mineur, exposées au risque d'inondation et à des érosions de berges
- de la pratique régulière de la baignade en rivière (autorisée et sauvage)
- de la pratique du canoë sur le chenal principal de la Dronne
- de la pratique de la pêche de loisir par les estivaux et locaux
- de la présence de sites d'agrément et d'accueil du public
- de l'utilisation de l'eau de la rivière et de la nappe par l'agriculture (élevage, céréaliculture)

- ✓ Le partage des enjeux actuels et futurs sur la gestion des milieux aquatiques auprès du grand public, des riverains et des usages

Compte tenu :

- de la pratique de loisirs nautiques (baignade, pêche et canoë)
- des usages diversifiés de la ressource en eau
- du changement climatique et son impact sur la ressource et la qualité des eaux

6.2 Les problèmes rencontrés au regard des enjeux / atouts territoire

A la vue des enjeux identifiés sur le territoire et des éléments recueillis, il est possible de cerner les problématiques suivantes :

- ✓ **La protection de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux aquatiques :**
 - Des perturbations de la continuité écologique au niveau de certains ouvrages limitant fortement les possibilités de circulation des poissons au sein des cours d'eau ou les échanges entre ces derniers (lien entre les principaux cours d'eau et les ruisseaux refuges pour certaines espèces)
 - Les problèmes de circulation des mammifères aquatiques à forte valeur patrimoine à hauteur de corridor biologique potentiel
 - Un impact négatif des pratiques d'abreuvement direct et de la divagation du bétail sur les milieux aquatiques à l'origine de la diminution de la capacité d'accueil d'un cours d'eau et la qualité de l'eau
 - Les altérations de la qualité physique du lit suite aux recalibrages et/ou rectifications à l'origine d'une chenalisation du cours d'eau (diminution de la capacité auto-épuration, diminution des possibilités d'échanges avec la nappe, diminution des capacités d'accueil, limitation de l'attractivité pour la circulation des espèces piscicoles), une homogénéisation du milieu et une perte de biodiversité
 - Des altérations localisées des fonctionnalités de la ripisylve (épuration des eaux, espace tampon/filtre vis-à-vis des pollutions diffuses, corridor biologique, protection mécanique de la berge...) compte tenu de la mise en œuvre de pratiques inadaptées, de l'absence de gestion, de la présence ponctuelle d'alignement de peupliers de culture à proximité immédiate de la berge
 - Les risques biologiques (chute de biodiversité, dégradation de la qualité de l'eau) liés à la présence d'espèces envahissantes sur le territoire (jussie, renouée du Japon, érable négundo, azolla)
 - Les pressions exercées sur les annexes fluviales et zones humides remarquables (fermeture des milieux et simplification des habitats humides, présence d'espèces envahissantes, gestion inadaptée ou absence de gestion de la ripisylve)

- ✓ **La protection de la qualité des eaux (maintien de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes aquatiques, protection des nappes, la pratique des loisirs nautiques) :**
 - L'impact négatif de la présence de nombreux plans d'eau (réchauffement, enrichissement, dégradation de la qualité de l'eau).
 - Les forts risques de transfert de pollution diffuse d'origine agricole compte tenu de l'absence de ripisylve ou de son mauvais état sur certains tronçons

- ✓ **Le maintien d'une ressource en eau en quantité suffisante pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques :**
 - L'impact du changement climatique qui s'accompagne d'une augmentation de l'évapotranspiration, d'une diminution de la recharge des nappes superficielles, d'un allongement des étiages
 - L'impact négatif de la présence de nombreux plans d'eau sur la ressource en eau (impact du captage des sources au détriment du cours d'eau et de l'évaporation estivale de la surface en eau)
 - Les risques d'altération des fonctions hydrologiques des zones humides présentes dans les têtes de bassins des affluents (soutien d'étiage, laminage des crues) et annexes fluviales (recharge de la nappe)
 - L'impact des prélèvements sur les masses d'eau et ceci d'autant plus dans un contexte de changement climatique

- ✓ **Le maintien des activités économiques (tourisme, agriculture) liées à la rivière et des loisirs aquatiques :**
 - Les risques pour la pratique des loisirs nautiques pratiqués par les estivants (et les locaux) associés à la présence de grands arbres instables au droit des sites fréquentés
 - Les risques sanitaires associés à l'abreuvement direct du bétail à proximité des sites de baignade et de circulation des canoës
 - Les risques de perte d'attractivité du territoire pour la pratique des loisirs nautiques (pêche, baignade, canoë) du fait des dysfonctionnements des milieux aquatiques : appauvrissement du cheptel piscicole,

dégradation de la qualité de l'eau, niveau d'eau insuffisants, prolifération des espèces végétales envahissantes

- Les risques de raréfaction de la ressource en eau disponible pour les activités économiques du fait des dysfonctionnements des milieux aquatiques (problème de recharge de la nappe, vidange des zones humides...) dans un contexte de changement climatique

✓ ***La sécurisation des ouvrages d'intérêt général, des ouvrages publics, des activités économiques et de loisirs liés aux milieux aquatiques***

- Les risques de surcote lors des crues associées à la présence d'arbres instables et/ou en travers pouvant entraîner des inondations au niveau des routes et hameaux riverains
- Les risques au niveau des ponts et ponceaux associés au bois mort mobilisable lors des crues
- La sensibilité des seuils relevant d'un intérêt collectif du risque associé au bois mobilisable
- Les risques liés aux érosions de berges sur les sites fréquentés

6.3 Les objectifs priorités du programme d'actions

Les grands objectifs d'intervention du syndicat sont :

- ➔ La protection du patrimoine naturel aquatique et de ses fonctionnalités (épuration des eaux, disponibilité de la ressource en eau, réservoir et corridor biologique, support d'activités économiques, socio-culturels et de loisirs...), celles-ci étant favorables au territoire
- ➔ La protection de la qualité de l'eau
- ➔ La protection de la ressource en eau
- ➔ La sécurisation des loisirs nautiques et activités économiques liés à la rivière
- ➔ Le partage des enjeux de la gestion des milieux aquatiques

Le tableau page suivante liste les objectifs opérationnels déclinés pour chaque enjeu, ainsi que les actions découlant de ces derniers. Ces actions sont priorisées selon 4 niveaux d'importance, selon un ordre décroissant. Cette priorisation prend en compte les actions déjà en cours menées par le syndicat, devant être reconduites et adaptées, et met en avant celles à développer pour répondre aux enjeux précédemment identifiés sur le territoire, du bassin et aux objectifs de DCE.

- Priorité 1 : actions stratégiques et/ou urgentes. Elles doivent être engagées dès que possible et peuvent s'inscrire, le cas échéant, sur la totalité du programme.
- Priorité 2 : actions à engager rapidement
- Priorité 3 et 4 : actions relevant d'un intérêt moindre sur le plan stratégique et/ou pouvant être mises en œuvre plus tardivement

Enjeux SRB DRONNE	Importance des enjeux par secteur					Objectifs prioritaires	Objectifs opérationnels	Actions	NIVEAU DE PRIORITE DE L'ACTION (1→4) 1 → action prioritaire car stratégique et/ou urgente devant être engagée dès le début du programme pouvant le cas échéant s'inscrire sur le totalité de sa durée 4 → action de moindre importance relevant d'un intérêt moindre sur le plan stratégique et/ou pouvant être mis en œuvre plus tardivement car moins urgente	Justification	ACTIONS DECLINEES PAR SECTEUR				
	La Dronne										la Dronne				
	Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne						Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne
La protection de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux aquatiques	fort	protéger les zones humides d'intérêt et leurs services rendus sur le territoire	étendre la gestion des zones humides d'intérêt sur l'ensemble du territoire du Syndicat	identifier les ZH prioritaires à l'échelle du syndicat	1	Actions structurantes du PPGU -au regard de l'importance du rôle des ZH dans le bon fonctionnement des cours d'eau- devant être initiées en début de programme pour renforcer la dynamique mise en œuvre par le Syndicat	oui	oui	oui	oui	oui				
				établir ou faire établir les notices de gestion des zones humides en lien avec les autres opérateurs de la gestion des ZH	1		oui	oui	oui	oui	oui				
				mettre en œuvre les mesures de gestion des sites (travaux, suivi)	1		oui	oui	oui	oui	oui				
			formaliser les partenariats avec les autres acteurs de la gestion des zones humides (PNR PL et CEN Aquitaine)	établir des conventions de partenariat avec les partenaires concernés (PNR PL, CEN)	1	Action structurante du PPGU devant permettre d'initier ou faire perdurer des mesures de gestion des ZH	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
			mieux appréhender le fonctionnement de certaines zones humides d'intérêt stratégiques en vue d'améliorer leur gestion	préciser le fonctionnement hydrologique pour le contrôle des échanges entre le ruisseau de Mondot et les plans d'eau sur le site de Vendoire et ses environs	2	Il apparaît nécessaire d'inclure la gestion du site communautaire de Vendoire au sein d'un système hydrologique et hydraulique plus vaste incluant le ru de Mondot et les plans d'eau amont pour optimiser leur gestion et pérenniser les écosystèmes aquatiques remarquables de la vallée.				oui					
			contribuer à l'animation des démarches Natura 2000 sur les territoires concernés (vallées de la Dronne, de la Double)	porter l'animation des sites directement ou indirectement	1		Action structurante (conciliation des activités économiques et des enjeux environnementaux) à faire perdurer	oui	oui	oui					
			gérer spécifiquement les annexes fluviales	maintenir fonctionnelles les prises d'eau des atiers	4	Actions secondaires à faire perdurer compte tenu de la dynamique de fermeture des milieux		oui	oui						
				valoriser écologiquement les bras morts remarquables de la Dronne	4			oui	oui						
			protéger les espèces à forte valeur patrimoniale du bassin présentes sur le territoire du Syndicat	développer des programmes de protection en faveur de l'Ecrevisse à pattes blanches	mieux connaître l'état des populations en lien avec les autres opérateurs chargés du suivi des espèces (CEN)	2	La situation des populations est préoccupante, il est nécessaire de faire perdurer ou d'étendre rapidement les mesures de gestion favorables à ces espèces menacées	oui	oui			oui			
					engager des travaux de réhabilitation des cours d'eau et/ou d'isolement des populations	2		oui	oui	oui					
				renforcer la connaissance de la grande mulette et développer si opportun des programmes de protection et/ou de restauration des populations sur l'aval du bassin	compléter les inventaires (BET et/ou partenaires et/ou SRB)	2			oui	oui					
					mener une veille technique sur la biologie de l'espèce et les possibilités en termes de gestion	2			oui	oui					
		engager des mesures de gestion si opportun			3			oui	oui						
		renforcer la connaissance de la Cistude d'Europe et développer si opportun des programmes de protection et/ou de restauration des populations sur l'aval et le secteur moyen du bassin		compléter les inventaires (BET et/ou partenaires et/ou SRB)	3	Idem que précédemment mais avec un niveau d'urgence moindre			oui	oui					
				mener une veille technique sur la biologie de l'espèce et les possibilités en termes de gestion	3				oui	oui					
				engager des mesures de gestion si opportun	3				oui	oui					
		favoriser les continuités écologiques		favoriser la continuité écologique sur les cours d'eau visés par le L214-17-2 de code de l'environnement	appuyer la démarche de restauration de la CE sur la Dronne (AMO)	1		Mesure à appuyer en fonction des évolutions réglementaires et dispositifs financiers	oui	oui	oui				
			appuyer la démarche de restauration de la CE sur la Lizonne aval (AMO)		1					oui					
			appuyer la démarche de restauration de la CE sur la Lizonne entre Vendoire et la confluence avec la Belle (AMO)		3	Mesure à initier en fonction de l'avancement des démarches sur la Lizonne aval dans un souci de cohérence à l'échelle de l'axe Lizonne				oui	oui				

Enjeux SRB DRONNE	Importance des enjeux par secteur					Objectifs prioritaires	Objectifs opérationnels	Actions	NIVEAU DE PRIORITE DE L'ACTION (1→4) 1 → action prioritaire car stratégique et/ou urgente devant être engagée dès le début du programme pouvant le cas échéant s'inscrire sur la totalité de sa durée 4 → action de moindre importance relevant d'un intérêt moindre sur le plan stratégique et/ou pouvant être mis en œuvre plus tardivement car moins urgente	Justification	ACTIONS DECLINEES PAR SECTEUR				
	La Dronne										la Dronne				
	Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne						Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne
La protection de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux aquatiques	fort	favoriser les continuités écologiques	favoriser la petite continuité écologique piscicole à hauteur des sites de moulins le long des ruisseaux prioritaires identifiés au sein d'un réseau de cours d'eau ou au sein d'un même cours d'eau	concevoir (TR et/BET) et mettre en œuvre les projets techniques d'aménagements	1	Actions structurantes prioritaires à déployer à l'échelle du Syndicat L'altération morphologique est le premier facteur de dégradation de l'état des milieux selon l'état des lieux DCE 2015. Action prioritaire pour améliorer la résilience des milieux dans un contexte de changement climatique	oui	oui	oui	oui	oui				
			favoriser la petite continuité écologique piscicole des autres ouvrages (routiers, gués, buses...) le long des ruisseaux prioritaires identifiés au sein d'un réseau de cours d'eau ou au sein d'un même cours d'eau	concevoir (TR et/ou BET) et mettre en œuvre les projets techniques d'aménagements	1		oui	oui	oui	oui	oui				
			favoriser les continuités écologiques pour les mammifères aquatiques (Loutre, Vison...)	identifier avec les partenaires les ouvrages prioritaires nécessitant des aménagements	2		Actions structurantes secondaires à déployer en lien avec les propriétaires d'ouvrages routiers	oui	oui	oui	oui	oui			
			accompagner ou porter la réalisation de travaux d'équipements des ouvrages de franchissement	2	oui	oui		oui	oui	oui					
		préserver ou valoriser écologiquement les cours d'eau à forte valeur patrimoniale aujourd'hui et dans un contexte de changement climatique	maintenir ou réhabiliter prioritairement le fonctionnement des cours d'eau dit "refuge/pépinière/îlots de fraicheur"	réhabiliter le lit mineur (recharge granulométrique, banquettes, remise dans le talweg...)	1	Actions structurantes prioritaires à déployer sur l'ensemble du territoire L'altération morphologique est le premier facteur de dégradation de l'état des milieux selon l'état des lieux DCE 2015. Action prioritaire pour améliorer la résilience des milieux dans un contexte de changement climatique	oui	oui	oui	oui	oui				
				associer à la gestion de la ripisylve des travaux de réhabilitation du lit (banquettes vég./mixte) si opportun	1		oui	oui	oui	oui	oui				
		limiter l'impact des espèces envahissantes sur les milieux aquatiques	réguler de manière raisonnée les espèces végétales envahissantes	éliminer sélectivement les petits foyers de jussie	2	Actions secondaires à faire perdurer pour maintenir la biodiversité à hauteur des sites à enjeu (zones humides particulières, secteurs où la régulation est encore opportune...)		oui	oui						
				éliminer sélectivement les petits foyers d'aillante	2				oui						
				éliminer sélectivement les petits foyers de renouée du japon	2		oui	oui	oui	oui	oui				
				éliminer sélectivement les petits foyers d'érable negundo	2			oui	oui		oui				
		restaurer ou maintenir un état satisfaisant de la ripisylve	mettre en œuvre une gestion raisonnée et sélective de la ripisylve à hauteur des sites à enjeu	réaliser des travaux sélectifs sur la végétation	2	Action à faire perdurer en lien avec de nouveaux sujets (impact éventuel de la chalarose du frêne, rupture de moulins...)	oui	oui	oui	oui	oui				
				mettre en œuvre une animation territoriale à destination des riverains	3	Action secondaire à faire perdurer dans le cadre de l'animation par les TR lors des rencontres et sollicitations des riverains	oui	oui	oui	oui	oui				
		La protection de la qualité des eaux (maintien de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes aquatiques, protection des nappes, la pratique des loisirs nautiques)	moyen	réduire les pollutions diffuses à la source et limiter leurs impacts	appuyer les porteurs de projets pour la réalisation d'aménagements visant à réduire l'impact du bétail	3	Actions importantes au regard de l'impact cumulé à l'échelle du bassin versant (notamment sur la qualité de l'eau et des milieux) à mener sur l'ensemble du territoire mais conditionnées par l'évolution des dispositifs de financement. A mettre en lien dès que possible avec les travaux de réhabilitation des lits mineurs.	oui	oui	oui	oui	oui			
					mettre en œuvre des programmes de mise en défens sur les cours d'eau prioritaires	2		oui	oui	oui	oui	oui			
					améliorer la capacité auto-épuratrice des lits mineurs	réhabiliter le lit mineur (recharge granulométrique, banquettes, remise dans le talweg...)		1	Action structurante à déployer sur l'ensemble du territoire	oui	oui	oui	oui	oui	
maintenir ou améliorer les fonctions de la ripisylve (zone tampon, auto-épuratrice)	réaliser des travaux sélectifs sur la végétation à hauteur des sites à enjeu				1	oui		oui		oui	oui	oui			
	mettre en œuvre une animation territoriale à destination des riverains			3	Action secondaire à faire perdurer dans le cadre de l'animation par les TR lors des rencontres et sollicitations des riverains	oui	oui	oui	oui	oui					
renforcer la connaissance de l'impact des cyanobactéries	mieux appréhender l'importance de la présence des cyanobactéries, identifier leurs impacts sur les milieux aquatiques et les usages			réaliser une étude en interne (TR + stagiaire) ou un BET en lien avec les partenaires concernés	3	Action à déployer pour répondre aux risques croissants en lien avec le changement climatique	oui	oui	oui	oui	oui				
définir une stratégie d'interventions du Syndicat sur la thématique "gestion des étangs"	caractériser l'impact des étangs sur le territoire du Syndicat, les enjeux et préciser le champ d'intervention du Syndicat			réaliser une étude en interne (TR + stagiaire) ou un BET en lien avec les partenaires concernés sur une sélection de ME	3	Problématique importante mais dont l'impact effectif sur les milieux est mal connu contrairement à d'autres problématiques - dont le caractère dégradant est avéré et notable et reste à quantifier selon des critères concertés dans un premier temps sur des sous-bassins prioritaires (+ forte densité d'étangs et/ou intérêt patrimonial des ME).	oui	oui	oui	oui	oui				

Enjeux SRB Dronne	Importance des enjeux par secteur					Objectifs prioritaires	Objectifs opérationnels	Actions			NIVEAU DE PRIORITE DE L'ACTION (1→4) 1 → action prioritaire car stratégique et/ou urgente devant être engagée dès le début du programme pouvant le cas échéant s'inscrire sur le totalité de sa durée 4 → action de moindre importance relevant d'un intérêt moindre sur le plan stratégique et/ou pouvant être mis en œuvre plus tardivement car moins urgente	Justification	ACTIONS DECLINEES PAR SECTEUR				
	La Dronne												la Dronne				
	Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne								Amont	Moyenne	Aval	La Lizonne	La Nizonne
Le maintien d'une ressource en eau en quantité suffisante pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques	fort	fort	fort	fort	moyen	renforcer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau en lien avec les usages maintenir un état satisfaisant de la ripisylve compatible avec l'exercice des loisirs nautiques ou la sécurité des ouvrages d'intérêt général et le public sur les secteurs fréquentés	mieux appréhender l'importance et l'impact hydrologique des prélèvements sur le fonctionnement de certaines ME	mettre en place une concertation spécifique avec les partenaires concernés pour renforcer la synergie des observations/connaissances	3	Action à déployer en lien avec le changement climatique et le renforcement des demandes d'utilisation des eaux de surfaces et semi-profondes	oui	oui	oui	oui	oui		
							mieux appréhender les échanges entre les eaux de surface et les nappes profondes et leur lien sur le fonctionnement des cours d'eau	mettre en place une concertation spécifique avec les partenaires concernés pour renforcer la synergie des observations/connaissances	3			oui	oui	oui	oui	oui	
La sécurisation des ouvrages d'intérêt général, des ouvrages publics, des activités économiques et de loisirs liés aux milieux aquatiques	agrément - loisirs nautiques	fort	moyen	moyen	moyen	faible	mettre en œuvre une gestion raisonnée et sélective de la ripisylve à hauteur des sites à enjeu	assurer un suivi renforcé des sites à enjeu	1	Action à faire perdurer dans la continuité des précédents PPG (action visant à éviter la survenue de désordres plus importants à l'origine de dégradations du milieu plus importantes)	oui	oui	oui	oui	oui		
							protéger la pratique de la batellerie et du canoë sur des tronçons ciblés	mettre en œuvre une gestion raisonnée et sélective de la ripisylve à hauteur des sites à enjeu	1			oui	oui	no n	no n	no n	
	inondation	fort	fort	moyen	faible	faible	limiter les inondations par le biais de la mobilisation des zones d'expansion de crues (ZEC)	rendre pleinement mobilisable les ZEC en amont des sites à enjeu	ralentir les écoulements et favoriser les surcôtes par le maintien d'arbres en travers des ruisseaux	1	Action à faire perdurer dans la continuité des précédents PPG	oui	oui	oui			
							protéger des inondations les secteurs de bâti à enjeux par le biais de la gestion de la ripisylve	limiter les risques de surcôtes lors des crues en cas de chute d'arbres à hauteur des sites à enjeu	maintenir ou créer des ruptures dans les bourrelets de berges pour favoriser la mobilisation des ZEC	1	Action à structurer pour répondre très localement à des problèmes pouvant être rencontrés (ex : Brantôme, Ribérac)	oui	oui	oui			
érosion verticale	moyen	moyen	faible	fort	faible	protéger les ouvrages d'arts du risque d'incision du lit mineur	stabiliser les lits mineurs dans les environs des ouvrages d'arts	abattre préventivement les grands arbres instables au droit des sites sensibles	1	Action à faire perdurer dans la continuité des précédents PPG (action préventive visant à éviter la survenue de désordres plus importants à l'origine de dégradations du milieu plus importantes)	oui	oui	oui	oui	oui		
								inclure la stabilisation des ouvrages d'arts le cas échéant lors de la définition des travaux de réhabilitation des lits mineurs sur les cours d'eau concernés	2	Action à faire émerger pour répondre très localement à des problèmes existants en lien avec des travaux à vocation environnementales (action visant à éviter la survenue de désordres plus importants à l'origine de dégradations du milieu plus importantes)	oui	oui	no n	oui	no n		
Le partage des enjeux actuels et futurs de la gestion des milieux aquatiques auprès du grand public des riverains et des usagers	fort					sensibiliser les différents usagers aux enjeux associés à la gestion des milieux aquatiques	mener une communication adaptée en direction des différents publics	diffuser localement les nouvelles connaissances sur le changement climatique et les mesures d'adaptation auprès des élus, des riverains et grands publics	1	Le Syndicat doit faire partager les enjeux du territoire aux acteurs locaux pour rendre plus efficiente son action sur les milieux par une communication adaptée							
								développer un/des outils de communication sur la bonne gestion des étangs									
								développer des outils adaptés à la communication (prises de vue aériennes/aquatiques, films...) et ciblés en fonction des différents publics									
								fédérer un réseau local de relais en vue de diffuser/recueillir des informations sur les milieux aquatiques									
								organiser des événements sur le thème de la gestion des milieux aquatiques (journée à thème, visite canoë...) en lien ou non avec les événements régionaux et/ou nationaux									